



Syndicat National Pénitentiaire des Surveillants



Toujours des miettes pour les Surveillant(e)s... Encore du bon gras pour la chaîne de commandement !

Le 18 août dernier, le SPS a été convié à une réunion d'informations portant sur :

- La modification de l'arrêté du 30 mai 2016 relatif à la modulation du montant annuel de référence de l'Indemnité pour Charges Pénitentiaires.
- La modification de l'arrêté du 19 décembre 2008 fixant les montants annuels de référence de l'Indemnité de Fonctions et d'Objectifs.

Indemnité pour Charges Pénitentiaires		
Année	Coefficient appliqué	Montant annuel Brut
2021	1,15	1610 €
2022	1,275	1785 €
2023	1,335	1869 €

Pour les Surveillant(e)s, le montant annuel de référence reste inchangé, fixé à 1400 € depuis le 1^{er} janvier 2018. Seule une légère augmentation est actée pour atteindre laborieusement 1869 € (brut) en 2023, à des années lumières des 2000 € d'augmentation annoncés par FO dans son trimestriel de juin 2021, s'en octroyant même la paternité !

Initialement, la première phase de l'aumône accordée aux Surveillant(e)s ne devait prendre effet qu'au 1^{er} avril 2021 avec un montant annuel de 1557 €. Devant notre mécontentement, la DAP est intervenue auprès du Premier Ministre qui a arbitré favorablement pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2021 (1610 €).

Dans le même temps, le gavage historique de la **chaîne de commandement** qui a débuté avec sa réforme statutaire et indemnitaire, se poursuit avec une augmentation consistante de leur I.F.O, avec un effet rétroactif au 1^{er} Janvier 2020 ! FO se disant satisfaite d'avoir été entendue...les Surveillant(e)s apprécieront.

Indemnité de Fonctions et d'Objectifs	
	Montant annuel Brut Effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020
Officiers	De 2000 à 4000 €
C.S.P Classe Normale	De 2400 à 5000 €
C.S.P Hors Classe	De 3800 à 6400 €

Il est grand temps que les Surveillant(e)s demandent des comptes à ces organisations syndicales qui se vantent de représenter tous les corps et grades, mais qui sont plus promptes à revendiquer et à obtenir pour les gradés !